

PROVINCE DE QUÉBEC, MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné que le Conseil de la MRC d'Acton, lors de sa séance ordinaire tenue le 28 novembre 2018, a adopté le **Calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour l'année 2019**.

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, il a ainsi été établi par la résolution numéro 2018-263 que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton se tiendront les mercredis suivants:

Date	
➤ 16 janvier	3 ^e mercredi du mois
➤ 13 février	2 ^e mercredi du mois
➤ 13 mars	2 ^e mercredi du mois
➤ 10 avril	2 ^e mercredi du mois
➤ 8 mai	2 ^e mercredi du mois
➤ 12 juin	2 ^e mercredi du mois
➤ 14 août	2 ^e mercredi du mois
➤ 11 septembre	2 ^e mercredi du mois
➤ 9 octobre	2 ^e mercredi du mois
➤ 27 novembre (adoption du budget)	4 ^e mercredi du mois
➤ 11 décembre	2 ^e mercredi du mois

L'heure du début des séances ordinaires est fixée à 19h30.

Donné à Acton Vale, ce lundi troisième (3^e) jour du mois de décembre 2018.

Le directeur général adjoint et secrétaire-général adjoint,



Serge Dupont